

Déclaration liminaire CSA ENFIP 05/04/2023

M le Président,

L'alliance CFDT/CFTC ENFIP ne présente pas d'opposition de principe à une forme d'alternance entre des enseignements en présentiel et du temps de travail personnel du stagiaire, temps indispensable pour que celui-ci puisse assimiler à son rythme, les notions abordées au cours de la formation. Que durant ce temps de travail en autonomie le stagiaire puisse être accompagné par des outils numériques représente un avantage indéniable. Mais cette position n'est valable qu'à la seule condition que la détermination du rythme, des thèmes abordés et de la durée de cette alternance ne soit motivée **que par des raisons pédagogiques et au profit de la qualité de la formation.**

Or l'ENFIP utilise cette alternance pour répondre à la problématique du volume des stagiaires supérieur à nos capacités d'accueil. Nous vous demandions, bien en amont de la rentrée 2022, pour faire face à l'augmentation du nombre de stagiaires en formation initiale de rechercher de nouvelles salles de formation et de recruter des enseignants en conséquences ; vous avez choisi une autre voie, nous ne pouvons que le déplorer.

L'obligation pour des raisons d'organisation de déterminer chaque semaine une ou deux demijournées d'autonomie, quel que soit le bloc fonctionnel et tout au long de la formation, contraint les responsables pédagogiques et leurs équipes (lorsque celles-ci sont associées aux travaux) à effectuer des arbitrages pour des motifs de calendrier plus que de qualité de la formation.

Les choix ont été faits, le train est parti, et bien que nous le regrettions, nous ne pouvons plus que vous demander de mettre en place les mesures d'accompagnement suivantes :

Dans la construction des parcours à digitaliser :

- de s'assurer que l'ensemble des responsables pédagogiques associent au maximum leurs équipes aux propositions de choix de séances.
- de veiller à la plus grande transparence dans les choix des séquences retenues pour être digitalisés, afin que l'ensemble des acteurs (enseignants, administratifs, stagiaires) puissent avoir une vision globale des parcours de formation en alternance pour chacun d'entre eux.

Les remontés des travaux en cours nous donne l'impression que chacun travaille dans son coin, de manière parcellaire sans que la vision d'ensemble ne soit communiquée.

Dans le déroulé des formations en alternance :

- Cette solution d'alternance a pour objectif d'accueillir plus de groupes de stagiaires qu'il y a de salles de formation, le nombre d'heures de cours en présentiel va donc rester stable à son niveau maximal. Cependant, pendant que les enseignants sont en présentiel devant des stagiaires, d'autres groupes sont en autonomie devant des capsules. Il ne faut pas négliger le temps de travail

supplémentaire à réaliser par l'enseignant pour prendre connaissance des parcours digitalisés, préparer les reformulations, suivre les travaux réalisés par les stagiaires à distance. Cette charge de travail sera d'autant plus forte pour les enseignants qui ne maîtrisent pas bien les parcours de formation, qu'ils soient jeunes enseignants ou lorsque l'on abordera un parcours rénové (séparation des blocs GF ou rallongement de la durée de la spécialisation PCRP).

Cette surcharge de travail ne peut plus être encore demandée aux enseignants déjà épuisés, l'ENFIP doit impérativement recruter de nouveaux enseignants au-delà des départs.

En ce qui concerne l'application Sém@for les problèmes rencontrés ont été soulevés lors du CTL d'octobre 2022.

Aujourd'hui, et malgré les paliers successifs, tous les dysfonctionnements ne sont pas résolus et demeurent sur les fonctionnalités de base de cet outil. Cela engendre des longs délais d'attente pour effectuer les opérations.

Ces bugs génèrent une surcharge de travail importante pour les gestionnaires les obligeant à adresser de nombreux mails et à effectuer des démarches auprès des divers interlocuteurs de la formation professionnelle (RLF, formateurs et stagiaires). Ceci afin de pallier aux carences de l'application.

L'alliance CFDT/ CFTC tient à évoquer la situation du CFP Noisiel. Elle s'interroge sur le remplacement des départs potentiels ou confirmés des gestionnaires des stages au 01 septembre 2023.

En effet, 4 demandes de mobilité sur un effectif de 5 personnes ont été faites avec un départ confirmé au 01 mai 2023.

Le CFP NOISIEL connaît des modalités d'organisation matérielle qui diffèrent des autres sites de taille comparable.

Les agents gestionnaires sont en effet soumis à des contraintes particulières . Ils sont amenés fréquemment à intervenir à la demande des formateurs ou des stagiaires sur des problématiques matérielles, logistiques et informatiques et tentent avec leurs propres moyens de résoudre les difficultés.

Ils ne bénéficient pour ces tâches supplémentaires à leur mission initiale de gestion des formations d'aucune aide ni soutien d'un agent dédié. Les effectifs ont déjà été diminués par le passé et pour cette année, le chef de centre n'a pas été remplacé et un agent gestionnaire a été repositionné sur la division des cadres supérieurs.

Réduire encore les effectifs du CFP alors qu'il ne dispose que de peu de moyens et d'aide nuirait au bon déroulement des formations.